

Gerhard ULRICH

Morges, le 13.05.19

*Dissident, ancien/futur prisonnier politique
Fondateur + ancien président de l'initiative
des citoyens APPEL AU PEUPLE
Réseau SALVE EUROPA !
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges*



Jacques
ANTENEN



Philippe
DESARZENS



Martin
DE MURALT

Eric COTTIER

*«Procureur général»
du canton de Vaud
Avenue de Longemalle 1*

CH-1020 Renens

cc: A qui de droit

Plainte pour attaque contre l'ordre constitutionnel, dirigée contre:

- ***Jacques ANTENEN, commandant de la Gendarmerie vaudoise***
- ***Philippe DESARZENS, ancien commandant de la Police Région de Morges***
- ***Martin DE MURALT, commandant de la Police Région de Morges***

A vous, **Eric COTTIER**,

Vous vous souvenez certainement, du vol du 05.04.17 à Morges de notre convoi publicitaire, dénonçant la franc-maçonnerie par vos superflics, lors de la dernière campagne électorale vaudoise. Pour vous rafraichir la mémoire, veuillez consulter l'URL:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2017-10-03_broulis-f.pdf

En cas de censure accéder via le proxy: <https://kproxy.com/>

A cause de cette répression de la liberté d'expression, le canton de Vaud n'a pas actuellement des députés et Conseillers d'Etat légitimement élus. Et ce sont eux qui vous ont réélus, car votre corruption leur profite. Vous et les officiers de la police accusés ne sont que les pions des puissances occultes.

Ce convoi a été régulièrement stationné dès le 30.03.17 sur une parcelle de la commune de Morges en sortant de Morges à droite de l'avenue Muret. L'après-midi du 05.04.17, ce convoi fut volé. Marc-Etienne BURDET a déposé une plainte

*pénale le lendemain pour divers infractions conte la loi ([annexe 1](#)) – **plainte qui n’a jamais été traitée!***

Par contre, l’ancien commandant de la Police Région de Morges, en connivence avec son successeur et le Commandant de la Gendarmerie vaudoise m’ont infligé une amende de CHF 280.- pour une infraction à la loi de la circulation routière que je n’ai pas commise, car le convoi a été stationné à un endroit, où des voitures sont stationnées jusqu’à ce jour, sans que leurs conducteurs ne soient verbalisés. Voir photos ci-dessous:



Convoi publicitaire anti-francs-maçons stationné le 05.04.17 en bordure de l’avenue Muret, Morges volé par votre police



Véhicules, stationnés le 13.05.19 à 10 h 30 au même endroit, comme tous les jours, sans jamais être verbalisés

Maintenant, vos flics zélés m’annoncent par lettre du 23.04.19 que l’amende illicite, et impayée sera convertie en peine privative ([annexe 2](#)).

C’est le monde à l’envers. Je ne me suis rendu coupable de rien. Par contre, les agissements de vos sous-fifres mentionnés constituent des attaques contre l’ordre constitutionnel. La contradiction absurde saute aux yeux.

En l’occurrence, vous serez amené d’enquêter contre vous-même, car comme bon frère franc-maçon vous êtes très certainement impliqué. A vous de vous récuser spontanément. C’est triste que je n’aie pas d’autre choix que de m’adresser à vous. Une telle plainte adressée au Ministère public de la Confédération me serait renvoyée par vos complices bernois, avec le sermon stéréotype que de telles plaintes sont de votre compétence.

Je requiers de pouvoir étayer cette plainte de vive voix.

A vous, d’être retirés illico de la circulation, [Eric COTTIER](#)

Gerhard ULRICH

Annexes

1. *Plainte pénale de Marc-Etienne BURDET du 06.04.17*
2. *Sommation de payer une amende non redevable du 23.04.19*